

Arrêté N° 2022-191

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Licence Professionnelle Mention logistique et pilotage des flux, Parcours Logistique Globale », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 21 juin 2022

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



Licence Professionnelle Mention logistique et pilotage des flux,
 Parcours Logistique Globale

| CP VAE | Président.e de jury | Enseignant.e.s | Professionnel.le.s |
|--------|---------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| VAE | CHARLES Aurélie MCF | BRUNEAU Nathalie MCF | DONDAINAS Maryse La Poste |
| | | BAGARD Vincent Enseignant | TALBOT Morgane Dachser France |

Annexe arrêté n°2022-191